

Décision dans la procédure d'opposition n° 4137

Opposant/e LA CITY, 50, avenue du Président Wilson, F – 93214 La Plaine Saint Denis, marque internationale n° 662 602 LA CITY, *mandataire* Koster & Partner SA, Langmauerweg 12, 3000 Berne 8

contre *Défendeur/resse* TELAR GAMES SRL, 844, Chaussée d'Alseberg, B – 1180 Bruxelles, marque internationale n° 721 937 DALTON CITY

Le 29 novembre 2000, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure
2. L'opposition n° 4137 contre l'enregistrement international n° 721 937 DALTON CITY est close par classement.
3. Il est restitué à l'opposante la moitié de la taxe d'opposition, soient 400 francs.
4. Les dépens sont compensés.
5. La présente décision est notifiée aux parties, à la défenderesse par publication dans la Feuille fédérale.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

12 décembre 2000

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 4137

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.12.2000
Date	
Data	
Seite	5565-5565
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 028

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.